

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2024-11-33

COMITE SYNDICAL DU 26 NOVEMBRE 2024

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six novembre à 18H11, le Comité Syndical de l'USTOM du Castillonnais et du Réolais dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire de ses séances, après convocation légale, à la salle Serge Duru de Sauveterre de Guyenne, sous la présidence de M. Christian MALANDIT-SALLAUD.

Date de la convocation : 20 novembre 2024

Délégués en exercice : 39

Délégués présents : 25

Pouvoirs : 6

Secrétaire de séance : François MAS

Présents :

DRFIP : Mme POULAIN Audrey, Conseillère aux décideurs locaux.

USTOM : Hunald BERNIS, Directeur Général des Services, Philippe CHUCHE, Responsable Administratif et Financier, NAVAILS Marine, Comptable, ROBERT Elisabeth, Responsable ressources humaines.

Le quorum est atteint, le Comité Syndical peut délibérer valablement.

Présents :

Communauté de communes de Castillon-Pujols : ANGELY Jacques, DUVAL Viviane, FAURE Charles, THIBEAU Daniel, LAVIGNAC Marie-Claude (pouvoir de BOURDIER Christian) / **Communauté de communes de l'Entre Deux Mers** : BRIS Daniel, MIQUEU Christophe, MOTHES Christophe (pouvoir de MALAMBIC Benjamin), GRADIT Olivier / **Communauté de communes du Grand St Emilionnais** : ALFONSO CHARIOL Agnès, MICHEL Fabrice / **Communauté de communes de Montaigne Montrave!** : BOUTY Gilbert (pouvoir de BOIDE Thierry), CHAUMARD Jean-Pierre, REY Jean-Louis, LEGOUTIERES Alain / **Communauté de communes du Pays Foyen** : BOUDENS David, GROSSIAS Mireille (pouvoir de GARCIA Miguel), MAS François (pouvoir de MARGOUILLE Michel), ROBERT Pierre / **Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde** : CHAMPAGNE Marie-Claude, LABARBE Anne-Marie, MALANDIT-SALLAUD Christian (pouvoir de LAMARCHE Alexandre), MARTY Bruno, MONGET Olivier, MASCOTTO Jean-Louis.

Absents ayant donné pouvoir :

Communauté de communes de Castillon-Pujols : BOURDIER Christian (donne pouvoir à LAVIGNAC Marie-Claude),

Communauté de communes de l'Entre Deux Mers : MALAMBIC Benjamin (donne pouvoir à MOTHES Christophe)

/ **Communauté de communes de Montaigne Montrave!** : BOIDE Thierry (donne pouvoir à BOUTY Gilbert)

Communauté de communes du Pays Foyen : GARCIA Miguel (donne pouvoir à GROSSIAS Mireille), MARGOUILLE Michel (donne pouvoir à MAS François) / **Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde** : LAMARCHE Alexandre (donne pouvoir à MALANDIT-SALLAUD Christian)

Absents excusés :

Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde : MERCIER Bastien.

Absents non excusés :

Communauté de communes de Castillon-Pujols : BREILLAT Jacques, QUEBEC Christophe / **Communauté de communes du Grand St Emilionnais** : GUIMBERTEAU Yannick / **Communauté de communes du Pays Foyen** :

LACHAIZE Yolande, PLAT Tristan, ROUBINEAU Jean Pierre / **Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde** : ARDOUIN Eliam.



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

Le Comité Syndical du Castillonnais et du Réolais, sur rapport de Monsieur le Président,

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-29, L. 2312- 1, L.3312-1 et L.5211-3,
- Vu l'article 107 de la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015 ayant modifié les articles L.2312-1, L.3312-1, L.5211-36 alinéa 2 et L.5622-3 du CGCT relatifs au DOB, en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat,
- Vu le Décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire,
- Vu l'article 1.2.1 du titre III chapitre 1 de l'instruction budgétaire et comptable M4, N° INTB0200544J,

Considérant qu'il appartient à l'assemblée de débattre sur les orientations budgétaires préalablement au vote du budget primitif,

Considérant la présentation réalisée, à la demande du Président, par le Responsable Administratif et Financier de l'USTOM, du document ci-annexé,

Considérant le contexte stratégique et sa prise en considération dans la prospective financière 2023-2027,

Considérant l'évaluation du Plan Pluriannuel d'Investissements programmés, l'évolution des dépenses et recettes de fonctionnement prévisibles au regard de la stratégie proposée, et leurs conséquences en termes d'équilibre de la situation financière du syndicat à l'horizon 2027,

Considérant la tenue d'échanges relatifs aux arbitrages à réaliser,

Après avoir entendu l'exposé du Président et après en avoir débattu, le Conseil Syndical à l'unanimité des membres présents et représentés ;

- **Prend acte** de la présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires 2025 et du débat qui s'en est suivi,
- **Confirme** que les échanges se sont déroulés conformément à la législation en vigueur et sur la base du document ci-annexé, chacun ayant pu s'exprimer librement sur les propositions émises et formuler une opinion.

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette décision,
- informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.

Certifiée exécutoire par réception
Sous-Préfecture le :

Le Président,

Christian MALANDIT-SALLAUD

